

Programme Conjoint Jeunes

TDR

« Appui au renforcement des capacités des groupements d'AGR des jeunes de Bangui, Bossangoa et de Bouar

Appel à manifestation d'intérêt

1. Contexte du Projet et justification

Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (Septembre 2015) sur l'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi, particulièrement l'emploi post crise, plus de 80 % des demandeurs d'emplois ont moins de 35 ans et une grande partie est non qualifiée et analphabète (72 % des filles et 46 % des garçons de 15-24 ans). Le chômage est visible, en particulier chez les jeunes hommes, que l'on peut trouver souvent désœuvrés dans les rues de la capitale Bangui et dans d'autres grands centres urbains de la RCA. Le rapport de l'enquête ECASEB (2008) indique que l'incidence de la pauvreté est aussi élevée dans les ménages dont le chef à moins de 30 ans (59 %) aussi bien que dans les autres. En 2016, la Centrafrique est classée comme le pays le plus pauvre du monde sur l'Indice de Développement Humain (188/188 pays). La situation socio-économique affecte surtout les jeunes et le pays n'arrive pas à profiter du dividende démographique, créant une situation où les personnes qui devraient être les plus productives n'ont pas les opportunités et les conditions nécessaires, aggravées par les crises répétitives et rendant faible la capacité des jeunes à être résilients.

En vue d'accélérer les interventions pour renforcer la résilience des jeunes, le Programme Conjoint Jeunes des Nations Unies a été adopté le 20 Février 2017 et signé par le Gouvernement sous le leadership du Président de la République, Chef de l'Etat et toutes les Agences du Système des Nations Unies dans le pays, offrant un cadre pour s'assurer de la prise en compte des besoins des jeunes dans le RCPCA de façon holistique.

A Bangui, Bossangoa et à Bouar plus de 1000 jeunes ont pu bénéficier des interventions directes du Projet Conjoint Jeunes en termes de création d'activités génératrices de revenus. Ces interventions du PNUD ont fortement contribué à la dynamique de cohésion sociale, notamment dans le 3^{ème}, le 4^{ème} et le 8^{ème} arrondissement, mais aussi à Bouar où les jeunes mènent des activités génératrices de revenus dans divers secteurs d'activités. Constitués en groupements dans des filières économiques de leur choix, ces jeunes ont reçu des formations en entrepreneuriat avant d'être dotés en kits de démarrage d'AGR, lesquels kits feront l'objet d'un renforcement en fonctions des besoins identifiés.

En effet, les différentes missions de suivi effectuées par l'équipe du Projet ont révélé des contraintes dans la mise en œuvre des activités, en termes de durabilité et de rentabilité des AGR, mais aussi dans la fonctionnalité des groupements ainsi constitués. C'est ainsi qu'il a été noté, entre autres :

- Une carence en termes de compétences techniques dans les domaines d'activités choisis par les jeunes ;
- Une insuffisance des kits de démarrage d'AGR ;
- Un faible taux de fonctionnalité des groupements ;
- La non-formalisation de ces groupements ;
- L'absence d'encadrement et de suivi aussi bien par les partenaires de mise en œuvre que par les services

publics.

Par conséquent, afin de consolider les acquis et soutenir les efforts de résilience des jeunes encore en activités malgré les défis et contraintes auxquels ils font face, il est prévu des interventions sous forme de paquets de services intégrés incluant la formalisation des groupements constitués, le renforcement de leurs capacités techniques dans le domaine d'activités choisi, leur incubation/encadrement par des professionnels, la dotation et/ou le renforcement des kits AGR déjà reçus.

En plus des bénéficiaires du Projet Conjoint Jeunes, cette intervention va toucher les bénéficiaires du Projet Conjoint Sécurité Humaine à Bangui et Bossangoa et qui ont déjà bénéficié des formations.

En somme, il s'agira, pour le partenaire de mise en œuvre, de :

1. Assurer la formation et/ou l'encadrement technique des groupements sous forme d'incubation, le cas échéant dans des ateliers ou par des professionnels du secteur ;
2. Doter le groupement en Kit d'AGR ou de le renforcer en fonction des besoins identifiés ;
3. Assurer la formalisation des groupements ;
4. Assurer le suivi technique de la mise en œuvre des activités durant la période d'exécution du contrat, voire au-delà ;
5. Associer les services étatiques compétents en vue d'une appropriation des interventions.

Cette invitation à soumissionner a pour objectif de sélectionner des partenaires pour la mise en œuvre des activités de consolidation des acquis des interventions du Projet Conjoint Jeunes dans une perspective de renforcement de la résilience des communautés suivant les détails ci-après :

LOT I
BANGUI

Projet de renforcement des AGR à Bangui				
Activités	Prestations attendues du partenaire	Nbre total de groupements	PC_JEUNES	HUMAN SECURITY
Couture	<ul style="list-style-type: none">• Formation technique des bénéficiaires et/ incubation dans des ateliers professionnels ;• Dotation en kits• Formalisation du groupement	9	7	2
Aviculture	<ul style="list-style-type: none">• Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat,• Suivi par un spécialiste en santé animale ;• Dotation en kits• Formalisation du groupement	19	9	10
Pneumatique (Pour les sourds-muets)	<ul style="list-style-type: none">• Formation technique des bénéficiaires et/ incubation dans des ateliers professionnels ;• Dotation en kits• Formalisation du groupement	2	2	0
Ramassage d'ordures	<ul style="list-style-type: none">• Formation technique des bénéficiaires ;• Dotation en kits	2	2	0
Fabrication de pavés	<ul style="list-style-type: none">• Formation technique des bénéficiaires• Dotation en kits	1	1	0

Saponification	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	11	4	7
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	8	7	1
Petit commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	8	7	1
Fabrication de yaourt	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	4	4	0
Porcherie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat, • Suivi par un spécialiste en santé animale ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	1	0
Elevage de lapins	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat, • Suivi par un spécialiste en santé animale ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	1	0
Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat, • Suivi par un spécialiste en santé animale ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	3	2	1
Maraichage	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	5	4	1
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	3	2	1
Boucherie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	0	1
Mercerie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; 	1	0	1

	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation en kits • Formalisation du groupement 			
Eau pure	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	0	1
Atelier de cannage (pour les aveugles)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	1	0
TOTAL	•			

LOT II

BOSSANGO ET BOUAR

Projet de renforcement des AGR à Bossangoa et Bouar				
Activités	Prestations attendues du partenaire	Nbre total de groupements	Localités	
			Bossangoa	Bouar
Couture	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation dans des ateliers professionnels ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	3	2	1
Menuiserie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation dans des ateliers professionnels ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	4	3	1
Mécanique (moto)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation dans des ateliers professionnels ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	1	
Elevage de caprins et de porcins	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat, • Suivi par un spécialiste en santé animale ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	12	8	4
Saponification	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	5	5	0
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	1	1	0

Petit commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	7	0	7
Soudure	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	2	2	0
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	12	1	11
Boulangerie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	4	0	4
Elevage de bovins	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des bénéficiaires et/ incubation auprès d'un professionnel sous forme de mentorat, • Suivi par un spécialiste en santé animale ; • Dotation en kits • Formalisation du groupement 	2	2	
TOTAL				

2. Objectif général :

Réduire le chômage des jeunes (hommes et femmes) et les violences souvent nées des frustrations dues à leur exclusion du marché de travail, et accroître leur participation au relèvement et à la stabilisation communautaire.

3. Objectifs spécifiques :

En matière de réintégration socioéconomique :

- Assurer l'encadrement technique des jeunes bénéficiaires et faciliter leur formation dans les métiers porteurs ;
- Assurer un service d'information, de conseil et d'orientation en rapport avec les activités de sensibilisation sur la paix, la cohésion sociale et les opportunités de réintégration socio-économiques ;
- Assurer la structuration autour des microprojets des bénéficiaires en association et /ou groupement ;
- Créer la culture d'épargne parmi les participants et leur faire comprendre les avantages de la création d'association ou d'AGRs ;
- Assurer la dotation des groupements constitués en kits d'AGR ;
- Assurer le suivi des groupements et tirer les leçons apprises et les bons enseignements en vue de la durabilité de l'action.

4. Résultats attendus et activités

Les jeunes hommes et femmes ont des compétences accrues en matière d'entrepreneuriat et de métiers porteurs dans leurs communautés

- Assurer la création, la formalisation et l'accompagnement des groupements associatifs ;
- Assurer la formation professionnelle des jeunes et/ou leur incubation ;

- c. Mettre en place un système d'accompagnement pour le développement d'épargne et d'un fonds de solidarité sous forme d'AVEC ;
- d. Doter les groupements de jeunes de kits de renforcement d'AGRs ;
- e. Assurer le suivi des activités des groupements en vue de leur pérennisation

5. Durée : 4-5 mois, démarrage le plus tôt possible

6. Préparation et présentation des offres

- Les propositions doivent être formulées à travers la soumission d'une note conceptuelle qui doit contenir au moins les parties suivantes :
 - i. Les informations pratiques (y compris nom de l'ONG, adresse, nom du responsable, téléphone, et les informations synthétiques du projet, etc.
 - ii. L'analyse du contexte (un paragraphe)
 - iii. La description du projet (un paragraphe)
 - iv. L'approche/stratégie proposée, y compris les activités du projet (un paragraphe)
 - v. L'arrangement de gestion (un paragraphe)
 - vi. Les projet(s) complémentaire(s) : les activités en cours ou récentes qui complètent ou qui cadrent avec le projet proposé
 - vii. L'expérience de l'organisation : description de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet y compris des informations sur les expériences de projets AGR, etc. (inclure une liste des projets similaires exécutés par le passé et indiquer les partenaires/bailleurs/montants)

viii. Le budget

- L'offre financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, motos, ordinateurs ou meubles de l'entité soumissionnaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- Par le fait même de soumissionner, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du contexte dans lequel seront exécutées les activités et n'ignore en rien les difficultés, contraintes dues à la situation géographique, aux conditions climatiques et/ou aux problèmes de transport et d'accessibilité. Il ne pourra en aucun cas évoquer leur ignorance pour justifier une éventuelle réclamation relative au montant ou au délai d'exécution des activités. Ainsi, les soumissionnaires sont encouragés à s'informer et à effectuer, à leurs frais, une visite de terrain afin d'obtenir, par eux-mêmes, tous les renseignements nécessaires au préalable à la préparation réfléchie et aboutie du projet ;
- L'évaluation des propositions de projets sera faite selon les règles et procédures du PNUD et est basée sur un processus compétitif. Elle prendra en compte la capacité de l'entité soumissionnaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées.

7. Profil des ONG et structures requérantes

Les ONGs seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

a) Critères administratifs

- Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit centrafricain ;
- Disposer de la personnalité juridique en Centrafrique attestée par des documents officiels de fonctionnement et d'une reconnaissance au niveau provincial/national ;

b) Critères techniques

- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'encadrement d'activités de réintégration socioéconomique dans un contexte post-conflit, encadrement des projets de création d'emplois temporaires, structuration et accompagnement des groupements d'AGRs ;
- Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec les organisations de coopération bilatérales ou multilatérales (produire ou moins 2 attestations de service faits) au cours des 3 dernières années et ce, à travers des prestations dont le degré de satisfaction est attesté par les commanditaires ;

- Disposer de connaissances pratiques sur la réintégration socioéconomique par la création d'emplois temporaires et la génération de revenus ;
- Disposer d'expériences et de compétences dans l'insertion et la réinsertion des personnes à besoins spécifiques ou ayant vécu des traumatismes (handicapés, aveugles, sourds-muets, victimes de VBG) et produire les justificatifs y afférents.

c) Critères de présence sur le terrain

- Disposer d'un ou de plusieurs projets avec un financement PNUD peut être un atout (donner des précisions) ;
- Disposer d'un bureau ou justifier d'une présence dans la zone d'intervention avec un personnel d'encadrement ayant les qualifications conformes à la mission, résidant dans la zone et ayant une connaissance parfaite de la géographie et des problématiques-clés du milieu ;

d) Critères de disponibilité pour le suivi

- En tant que contribution de l'ONG soumissionnaire, le suivi des bénéficiaires, au-delà de la durée de vie du projet, sera un facteur important. Il est donc demandé que l'ONG indique sa disponibilité à assurer ce suivi durant une période raisonnable.

-

8. Dispositions pratiques

a) Composition du dossier à déposer

- Le dossier sera transmis physiquement en copie papier dans une enveloppe fermée mentionnant les références de l'invitation à soumissionner, sans indication du nom de l'ONG soumissionnaire sur l'enveloppe.
 - i) La lettre de transmission du dossier intitulée « Proposition de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR », adressée à Madame la Représentante Résidente du PNUD ;
 - ii) La note conceptuelle du projet, suivant les canevas indiqués ci-dessus ;
 - iii) Les documents attestant de la personnalité juridique ou le certificat d'enregistrement auprès de l'autorité compétente ;
 - iv) Le dernier bilan certifié ou le dernier rapport annuel (et le dernier résultat d'audit, si disponible)
- L'enveloppe doit porter la mention « **Proposition de projet pour l'Appui au renforcement des capacités des groupements d'AGR des jeunes de Bangui, Bossangoa et de Bouar** ».
- Déposer la soumission au Registry PNUD (Ave. De l'Indépendance, Bangui).
- Date limite : **05 Août 2020 à 15 heures.**

b) Renseignements complémentaires

- Ismaïla DIATTA / TEL. : 75 12 77 45. E-mail : ismaïla.diatta@undp.org

Termes de référence approuvés par

Mme Dancilla MUKARUBAYIZA

Chargée du Bureau